
Problématique de l'édition dans les pays de la rive sud de la méditerranée : cas de l'Algérie *

Terrar Abdelkrim, Amerouali Youcef

Université Alger2

Alger, Algérie

y.amerouali@ramyrd.com

Résumé : Lors de la période des transformations importantes qui ont suivi l'indépendance de l'Algérie, l'espoir de voir l'édition s'organiser et se développer était immense. Des sociétés nationales ont été créées pour remplacer les entreprises françaises; et prendre en charge ce secteur, avec beaucoup d'entrain au départ ; mais un piètre parcours les voue à la disparition.... Une décennie plus tard, à la faveur des dispositions légales relatives au passage à l'économie de marché, l'espérance de la renaissance et de l'épanouissement d'une véritable politique éditoriale est revenue. Mais la disparition de l'état et son remplacement, dans le cadre de l'économie de marché par l'initiative et le financement privé, est un processus qui, malheureusement ne donne pas les résultats escomptés. Ce qui explique que les vrais problèmes sont rarement inventoriés, analysés et traités. Tout ceci découle directement de l'absence chronique d'une véritable politique éditoriale ; et cela depuis l'indépendance.

Abstract: During the period of important transformations that followed the independence of Algeria the hope of publishing to organize and develop was immense. National societies were created to replace the French business and support this sector with great enthusiasm at the start, but a poor career dedicated to the disappearance... A decade later, thanks to the legal provisions relating to the transition to the market economy, the hope of rebirth and development of a real editorial policy is returned. But the disappearance of the state and its replacement in the context of the market economy and private finance initiative is a process which unfortunately does not give the expected results. This explains that the real problems are rarely inventoried, analyzed and processed. All this follows directly from the chronic lack of genuine editorial policy and that since independence..

Mots clés : L'édition, l'économie de marché, Politique d'édition, Algérie.

Keywords: Publishing, Market economy, Publishing policy, Algeria.

* Problem of editing in the countries of the south side of the Mediterranean: the case of Algeria

I. Introduction

Certains auteurs dont Marshall Mac Luhan ont trop vite annoncé le déclin de l'industrie du livre : « la radio, la télévision et l'audiovisuel ont tendance à se développer au détriment du livre ». (DONNAT. O, COGNEAU. D., 1990).

Cette sentence, fortement contestée déjà à l'époque par beaucoup de spécialistes, a été, en fait démentie par l'essor continu du livre.

En réalité, il faut voir le livre sous trois facettes distinctes :

- (1) Objet marchand ;
- (2) Objet d'Art ;
- (3) Objet de culture.

Le livre ainsi défini, doit en principe, occuper une place particulière dans toute définition de politique de développement d'un pays. A la fois matière et pensée, il doit être un support maniable et mobile car il incarne la mémoire des civilisations entières.

Lieu de révélation et de mémoire, vecteur de connaissance et d'information, champ de débat et d'affrontement, outil culturel par excellence, le livre qui assure la liberté à l'individu, développe son jugement et élargit son esprit et son goût, à su condenser depuis plusieurs siècles, toute la réalité d'un monde. C'est pourquoi, on peut parler du « monde des livres » et que tout ce qui touche à son AVENIR concerne notre DEVENIR collectif. (DONNAT. O, COGNEAU. D., 1990).

Dans une période de transformations importantes dans les domaines institutionnels, administratifs, techniques ou sociaux, les évolutions des métiers sont permanentes. Toutefois, cinquante ans après l'indépendance, l'édition en Algérie, malgré les efforts consentis par l'Etat, demeure le maillon faible de la politique culturelle. La mise en place d'une politique éditoriale à la faveur des dispositions légales relatives au passage à l'économie de marché laissait espérer la naissance et l'épanouissement d'un véritable programme de formation éditoriale, un programme générateur de valeur ajoutée. Cet état de fait, a conduit à l'apparition d'un hiatus entre deux périodes dont l'une a totalement cessé pendant que l'autre n'a pas encore réellement commencé. L'état des lieux observé au terme de deux décennies de pratique s'avère en deçà de tout ce qu'il était permis d'attendre. Aussi, la mise en œuvre d'une politique éditoriale suppose la conjugaison de trois facteurs indispensables :

- Une volonté politique de l'Etat
- Une mise en place d'une législation spécifique du livre
- Une reconnaissance de l'activité en tant que secteur à développer.
- La conception de cette politique éditoriale qui puisse répondre aux objectifs d'une réelle politique culturelle nationale ne peut se faire sans le

soutien de l'Etat. Cependant, un examen attentif des différents projets montre la préoccupation des autorités qui se traduit, la plupart du temps par une importation massive d'ouvrages si appréciable soit elle, une telle action ne peut se renouveler indéfiniment. Ces efforts ne débouchent pas sur la création d'infrastructures, ni sur la formation de la main d'œuvre et rien ne garantit que ces efforts soient durables dans le temps. Le problème de l'édition n'est pas né au lendemain de l'indépendance. Il est étroitement lié à l'évolution historique du pays.

La période coloniale était marquée par un véritable monopole de l'édition métropolitaine sur le commerce colonial du livre. Cet état de fait poussera l'Algérie à rester tributaire de la France dans les importations plusieurs années après l'indépendance puisque le marché du livre était sous le monopole exclusif de HACHETTE. La création de la SNED (Société Nationale d'Édition et de Diffusion) en 1966 allait mettre fin aux activités de commercialisation et de distribution de cette maison.

Dans un monde en pleine mutation, l'édition a toujours tenté de répondre à sa vocation première qui est d'être le reflet de la création intellectuelle offerte sous la forme la plus adaptée à un plus grand nombre de lecteur. Cependant, la tutelle de l'Etat sur le secteur public, se limite le plus souvent aux dispositions juridiques sans aucun suivi au préalable, ce qui explique que les véritables problèmes sont rarement inventoriés, analysés et traités.

Tout ceci découle directement de l'absence chronique d'une véritable politique éditoriale, qui en principe, doit inscrire les objectifs à atteindre en fonction des moyens nécessaires disponibles ou à développer.

Cette absence de politique engendre inexorablement l'inexistence d'une planification qui se traduit par une faiblesse de structure pouvant jouer le rôle de simulateur pouvant favoriser le processus d'organisation, de réalisation et de contrôle.

Ceci se répercute sur la production par son déséquilibre ce qui provoque la disparition de beaucoup de maisons d'édition.

L'Algérie qui compte aujourd'hui près de 38 millions d'habitants continue à traîner un fort taux d'analphabétisme dépassant les 17%. (**Office National de Statistiques, 2010**) ; mais cela ne saurait expliquer les mauvais rendements du secteur éditorial. Ce dernier, comme partout ailleurs, subi aussi de plein fouet, la crise de l'économie.

La forte dévaluation du dinar amorcée en 1990 et la politique d'ajustement structurel appliquée par le fond monétaire international (FMI), a conduit dans beaucoup des cas à la dissolution des entreprises économiques.

L'année 1990 va permettre à l'Algérie de s'engager dans un processus de réformes globales. Ces réformes ont permis au secteur privé de s'installer en force.

Création de l'AEA (Association des Editeurs Algériens) en 1989 et qui devient le SNEL en 2002 (Syndicat National des Editeurs de Livres)

La fin du monopole et le désengagement financier de l'Etat ont eu des effets négatifs sur la production locale et le coût du livre.

« Ainsi, face à la faiblesse de la production nationale, à la répartition inégale des librairies, à la centralisation culturelle dans les centres urbains, il n'est que nécessaire d'apporter des clarifications au décalage qui existe entre ce qui se dit et ce qui se fait en matière d'édition, de promotion et de diffusion du livre » (MOUHOUS. M., 1999)

En effet, en douze ans d'existence, la SNED était parvenue à se doter d'un réseau de 34 librairies dont 24 implantés dans le Nord du pays (Alger) ce qui limite leur portée culturelle et diminue de leur importance.

La suppression de l'Etat éditeur et distributeur et son remplacement, dans le cadre de l'ouverture à l'économie de marché, par l'initiative et le financement privé, est un processus qui ne se déroule pas sans heurt. Il faut savoir que les opérateurs de statut privé qui se sont engagés dans ce secteur et qui ont investi des moyens importants ne l'ont fait qu'à la lumière d'appréciations liées à la disparition du monopole d'une part, et à la volonté de ce dernier de développer ce secteur par des mesures incitatives d'autre part. Il apparaît donc primordial d'examiner la place du livre en impliquant tous les acteurs y compris le pouvoir politique.

Cela met aussi en évidence la grande complexité du secteur du livre et nous invite à réfléchir sur :

- Une imbrication de paramètres économiques et culturels qui rendent le livre difficilement accessible pour tous les citoyens, sur le marché.
- Les divergences d'intérêts des différentes professions du secteur alors qu'elles sont interdépendantes et nécessairement complémentaires.
- Les relations tantôt harmonieuses, tantôt conflictuelles entretenues par l'Etat et l'entreprise privée, au détriment souvent du bon développement du secteur.
- Le désengagement de l'état de l'édition et de la distribution, tout en laissant un vide juridique gérer la transition.

Il faut savoir que depuis l'indépendance, les différents gouvernements qui se sont succédé en Algérie, avaient tous proclamé leur volonté de construire un pays indépendant où la culture tiendrait une place prépondérante. Qu'en est-il aujourd'hui ?

Le secteur du livre étant un monde où convergent des disciplines et intérêts très nombreux et extrêmement divers : auteurs, éditeurs, imprimeurs, diffuseurs, libraires, autorités financières, douanières, fiscales....Tous doivent contribuer normalement de façon distincte, mais d'une manière interdépendante, à ce que le livre atteigne le lecteur.

Ce constat s'explique par la multiplicité des problèmes spécifiques que rencontre chaque acteur de la chaîne du livre.

2. La politique culturelle du livre

La recherche d'une identité culturelle passe nécessairement par une définition de la culture.

Plusieurs définitions ont été données, et chaque auteur tente de lui donner un sens qui répond le mieux à son appartenance idéologique, à ses aspirations, à ses intérêts, au su de la classe qu'il représente.

E.B.Taylor définit la culture comme: « tout complexe qui inclut les connaissances, les croyances, l'art, la morale, les lois, les coutumes et toutes autres dispositions et habitudes acquises par l'homme en tant que membre de la société ». (VATIN J.V., 1998)

Pour **W. Bouzar** (sociologue algérien) : « la culture est une ambiance, un milieu qui marche vers le même destin. Ce n'est pas une science particulière réservée à une classe ou catégorie d'âge, mais une doctrine du comportement général dans toute sa diversité et toute sa gamme sociale. » (BOUZAR. W., 1983)

Pour **Jacques Berque** : « la culture est un mouvement de la totalité sociale qui cherche une expression et s'interroge sur sa signification. » (VATIN. J.V., 1998)

Donc, plus généralement chaque culture nationale possède ses spécificités qu'elle doit protéger et entretenir.

« En Algérie, le problème de la culture était une préoccupation bien avant l'indépendance puisqu'elle était une vision unificatrice et une volonté d'homogénéisation de notre culture algérienne musulmane qui se voulait différente de la culture coloniale ». (BOUZAR. W., 1983)

En plus, en 1960, le programme de Tripoli, à la veille de l'indépendance se prononce pour une culture algérienne en mettant l'accent sur: « la culture algérienne sera nationale, révolutionnaire et scientifique ... Son rôle de culture nationale consiste en premier lieu à rendre à la langue arabe, expression des valeurs culturelles de notre pays, sa dignité et son efficacité en tant que langue de civilisation. » (MAZOUNI. A., 1969) dans l'espoir de bannir à jamais :

« La politique obscurantiste de dépersonnalisation menée par le colonialisme français et qui avait fortement touché les valeurs culturelles du peuple algérien. » (ALLAHOUM. R., 1984)

Par ailleurs, d'autres textes sont venus compléter le programme de Tripoli et l'ensemble de tous ces textes va donner naissance à tout un projet de société appelé : « la révolution culturelle ». Toutefois, il est dit que la culture ne s'organise pas par décrets, ne se réduit pas aux manifestations culturelles, mais surtout par l'action et l'effort soutenus de l'homme.

Une simple lecture de textes fondamentaux de la révolution permettait de voir que la situation créée par le colonialisme dans le domaine culturel n'a pas été des moindres et la tâche à mener par l'Algérie indépendante exigeait un effort colossal pour redonner à sa culture des assises solides et un contenu conforme aux aspirations de l'époque.

D'autres textes sont venus appuyer l'ambition des rédacteurs du programme de Tripoli ; ainsi, la Charte Nationale reprenait les divers points contenus dans la plateforme du Comité National CNRA et les interprète de manière beaucoup plus approfondie dans son titre troisième relatif aux grands axes de l'édification du socialisme.

Cet ensemble de principes va constituer les assises de « la révolution culturelle». **(BOUAYAD. M., 1985)**

Cette condition de succès de la révolution a été exprimé par feu le président BOUMEDIENNE dans un message sur l'état de la nation, il dira : « le passage d'un type de société d'exploitation capitaliste fondée sur le profit égoïste, la domination des possédants et la lutte des classes, à un type de société socialiste, fondé sur la justice sociale, l'égalité des chances et le respect de l'intérêt général ...exige que la transformation des structures s'accompagne nécessairement de la transformation de comportements et des mentalités. » **(In Algérie Actualités)**

Depuis 1965, l'orientation générale de la politique culturelle est basée sur quatre (04) tâches essentielles :

- La revalorisation du patrimoine culturel à travers ses monuments, ses œuvres d'art, et ses musées.
- La réorganisation des structures administratives et culturelles et l'élaboration d'une législation nationale afin d'adapter la mission culturelle aux options fondamentales du pays...
- La promotion et la diffusion culturelle qui passent par 03 (trois) actions principales:
 - a) Priorité à l'audiovisuel dans l'intérêt de l'éducation, de la culture et de l'information,
 - b) Démocratisation et décentralisation pour diffuser la culture et stimuler la création,
 - c) Développement de la production du livre et de la culture publique pour répondre aux besoins de la formation, de la recherche, et de la diffusion de la culture auprès des étudiants et des travailleurs ...,
- La formation et l'organisation de la coopération pour contribuer à l'épanouissement de la culture sur le plan national et international, car toute culture est à la fois, un lien avec le passé et un élan vers l'avenir...

M. **Mazouni** n'avait-il pas dit que : « l'Algérie contemporaine offre aux sociologues de la lecture un champ de recherche intéressant et riche à plus d'un titre. En effet, son substrat berbère toujours vivace, son interrogation très ancienne à la culture arabo-islamique, sa position géographique à la fois africaine, méditerranéenne et sa proximité de l'Europe, la profonde colonisation et enfin sa décolonisation récente, ses options politiques d'avant garde du Tiers-Monde, tout cela, donne aux problèmes socioculturels une partie infinie. » (**Rassem, vol. XII, 1975**)

L'analyse de cette politique culturelle se révèle très complexe pour diverses raisons :

- les enjeux des langues Arabe, et Française.
- absence des libertés démocratiques.

Aussi, si l'on se tient aux discours politiques de l'après indépendance, nous y trouvons une pyramide de priorités et qui semblent effacer totalement le culturel: nous constatons d'abord la construction de l'Etat, ensuite la perfection de l'indépendance et enfin le développement économique.

Ceci dénote que la culture était et demeure de moindre importance pour le pouvoir politique.

Il n'est pour preuve que la réponse de la presse nationale de l'époque au représentant du journal « le Monde » domicilié à Alger, Mr. Perroud J.Y qui, dans un article, disait que la première décennie culturelle en Algérie était plus que décevante sur tous les plans « 10 ans n'ont pas suffi pour restaurer la personnalité culturelle nationale hypothéquée par la tragédie coloniale » (MOUHOUS. M., 1999)

Malgré les apparences, le débat culturel a toujours été crucial : passionné et passionnant, il a cristallisé l'essentiel des luttes politiques qui se sont déroulées dans le pays.

En 1966, le gouvernement algérien annonçait la création de la Société Nationale d'Édition et de Diffusion (SNED) par décret N° 66/28 du 27 juin 1966 (J.O N° 10) et la fermeture des messageries HACHETTE.

« Cette fermeture a bien sûr privé les Algériens pendant longtemps des publications étrangères.

Six mois après cette fermeture, la presse étrangère était sévèrement contrôlée par les services de censure du Ministère de l'Information, d'où l'ère de la censure et du contrôle qui commençait. » (BRAHIMI. B., 1989)

Ainsi, l'Algérie ambitionnait de préserver son intégrité culturelle par un développement éditorial tous azimuts mais conforme aux intérêts du pays.

Dans un premier temps, la Société Nationale d'Édition et de Diffusion (SNED) devait prendre en charge la distribution de tout ce qui est produit en Algérie et importé de l'étranger.

Dans un deuxième temps, celui de créer une industrie du livre capable de répondre aux aspirations du peuple algérien sur la base des recommandations de la Charte d'Alger.

La politique d'encouragement aux jeunes auteurs créateurs a permis de mettre en place les règles sur le droit d'auteur. Cette législation de 1973 a stimulé un tant soit peu la production nationale en assurant la défense des droits patrimoniaux et moraux de la création d'œuvres d'esprit.

Ainsi, par la subvention que l'Etat apportait au soutien du prix du livre, le prix de vente et le coût de la diffusion sont évalués sans aucune considération de rentabilité financière.

Grâce à cette politique de soutien, la SNED a édité 475 titres de 1966 à 1975 dont la moitié en langue arabe soit une moyenne de 50 titres par an avec un tirage dépassant parfois les 200 000 exemplaires. (BAGHLI .E.A, 1977)

Il reste cependant, que les efforts de l'Etat et des pouvoirs publics en faveur de l'édition, ne pourront être fructueux que, si et seulement si, il existe une véritable politique éditoriale et se développe une production suffisante et de qualité.

Toutefois, l'immensité du territoire a engendré bien des problèmes et tous les projets de l'époque comme la création des 1000 bibliothèques pour ne citer que cet exemple n'ont jamais vu le jour.

3. Le modèle algérien : Période 1966-1982

Dès sa création la SNED (Société Nationale d'Édition et de Diffusion) subit le manque de moyens matériels et l'absence de professionnels ; ce qui limita largement ses actions. En fait, depuis sa création en 1966 et jusqu'à sa restructuration en 1983, sa production moyenne annuelle de livres n'a jamais dépassé les 50 titres (ALLAHOUM. R., 1992).

La raison principale était que l'activité de la SNED était beaucoup plus orientée vers l'importation. La crise économique de 1986 allait être fatale pour la santé de l'entreprise.

A partir de 1970, et en raison des difficultés techniques de la SNED, de nouvelles structures éditoriales ont été créées, dans l'espoir de renforcer le monde de l'édition. Parmi celles-ci, nous pouvons citer l'Office des Publications Universitaires (OPU) créé par décret N° 73/60 du 21 Nov. 1973 (JO N° 87). Cette entreprise devait plus reposer sur les publications produites en milieu universitaire.

A l'image de la SNED et en raison de ses moyens limités et de la non maîtrise des techniques éditoriales, l'OPU a failli à sa mission. Sa faible production ne lui permettait pas de prendre la place de leader sur le marché intérieur. Le tableau ci-dessous donne un aperçu de sa production sur quelques années.

Années	Nb. De Titres	Années	Nb. De Titres	Années	Nb. De Titres
1990-1991	220	1994-1995	160	1998-1999	123
1991-1992	182	1995-1996	121	1999-2000	72
1992-1993	193	1996-1997	28		
1993-1994	74	1997-1998	21		

Tableau I : titres produits par l'O.P.U. : 1990 –2000

Pour l'année 2000/2001, seulement 37 titres nouveaux et 43 titres en réimpression ont été produits soit un total de **80 titres**.

L'année 2009, 83 titres nouveaux (39 titres en français et 44 titres en arabe) et 112 titres en réimpression (57 titres en arabe et 55 titres en français) ont été produits soit un total de **195 titres**

L'année 2010, 114 titres nouveaux (60 titres en arabe et 54 titres en français) et 133 titres en réimpression (73 titres en arabe et 60 titres en français) ont été produits soit un total de **227 titres**

Quant au premier semestre 2011, il y a eu 68 titres nouveaux (38 titres en arabe et 30 titres en français) et 51 titres en réimpression (26 titres en arabe et 25 titres en français) soit un total de **119 titres**.

Le tirage minimum est de mille (1000) exemplaires par titre.

A noter que l'Office complète sa production par l'importation de **livres scientifiques et techniques** à destination des étudiants et enseignants

4. Période 1982 –1988

En 1982, avec la restructuration des entreprises publiques, la SNED, à l'instar des autres entreprises étatiques, fût scindée en 4 (quatre) entreprises selon le principe de la spécialisation : il s'agit de:

- L'Entreprise Nationale du Livre (**ENAL**). Décret n°83/300 du 30/04/1983 (J.O n°18)
- L'Entreprise Nationale des Messageries et de Presse (**ENAMEP**). Décret n° 82/390 du 27/11/1982 (J.O. N° 48)
- L'Entreprise Nationale des Arts Graphiques (**ENAG**). Décret n°83/300 du 30/04/1983 (J.O n°18)
- L'Entreprise Nationale de Fournitures d'Equipements Culturels (**ENAFEC**). Décret n°83/300 du 30/04/1983 (J.O n°18)

Cette restructuration avait pour but de donner un nouveau souffle à l'édition. Mais la réalité était toute autre. Elle avait donné naissance à des structures dépourvues de moyens humains et matériels comme ce fût le cas depuis le début de l'indépendance pour les autres institutions.

L'ENAL était la société qui avait le plus souffert de cette restructuration ; puisqu'elle avait hérité d'un sureffectif de 400 personnes et de la totalité des dettes contractées par l'Entreprise mère (la SNED).

Ces problèmes allaient engendrer des effets négatifs sur l'Édition, à l'exception des années 1984/1985 où il y avait une hausse significative du nombre de titres (217 et 219 titres), les autres

années avaient connu une baisse considérable pour atteindre 74 titres en 1993 contre 156 titres en 1983.

L'une des conséquences de cette baisse était liée aux problèmes financiers. À ce titre, le budget qui était évalué à 11 milliards de centimes (110 millions de DA) en 1983, n'avait pas dépassé 03 milliards de centimes (30 millions de DA) en 1993.

Le désengagement financier de l'État, le taux d'intérêt très élevé pratiqué par les banques avaient fini par achever l'activité éditoriale en Algérie.

L'année 1986, marquait la rupture du gouvernement dans l'effort économique et social. La dégradation brutale des cours des hydrocarbures avait induit une chute vertigineuse du portefeuille « devises », ce qui a poussé l'État Algérien à instaurer la récession économique et notamment dans le secteur du livre. La SNED s'effondre, laissant derrière elle un stock d'invendus et des arriérés. Le constat n'est que trop dur, après une restructuration mal organisée et non réfléchie, l'on arrive finalement à la dissolution de la SNED. De tous les motifs, mis en relief pour expliquer cette débâcle, on ignorera le principal : le manque de qualification et l'incompétence des gestionnaires....

5. La crise de l'édition

5.1. Nature de la crise

Au lendemain de son indépendance, l'Algérie héritait et dans tous les secteurs de la vie économique, sociale, culturelle et même politique d'une situation des plus inextricables.

En matière d'édition, l'Algérie a hérité d'une situation catastrophique. La chute de la production intellectuelle causée par la désertion et l'abandon des maisons d'édition par les européens, réduisaient l'activité à sa plus simple expression.

5.2. Causes de la crise

Avant l'indépendance, l'utilisation de la langue française n'avait touché qu'une faible partie de la population: 2% en 1888, 3.5 % en 1902, 5 % à peine en 1914 et seulement 15 % en 1954 avec 85 % d'analphabètes dont 98 % pour la population féminine (IBRAHIMI. A.S, 1972)

5.3. Sur le plan culturel : le trilinguisme

Il existait en Algérie trois sphères principales : Arabophones – berbérophones – francophones.

Ces trois sphères constituaient un obstacle majeur pour l'activité éditoriale. Cependant, la charte de Tripoli avait signalé en 1962 : « de toutes les tâches de la révolution, l'arabisation est la plus délicate, car elle requiert des moyens culturels modernes et ne peut s'accomplir dans la précipitation sans risque de sacrifier des générations entières ».

Cette barrière linguistique fragmentait le marché et engendrait bien entendu un type d'édition à petite échelle.

5.4. Sur le plan enseignement : l'analphabétisme

Le colonialisme français a laissé en héritage un système éducatif sans substance. Négligeant les réalités de la civilisation arabe et berbère, la politique scolaire coloniale engagée au XIX^e siècle, visait à diffuser la culture française à travers la langue française enseignée par les uniques écoles françaises.

Dans le but de franciser les indigènes : « leur apprendre ni beaucoup d'histoire, ni beaucoup de géographie, mais seulement le français, le français avant tout, le français et rien d'autre » (KADRI. A. 1985)

Le promoteur des lois scolaires, Jules FERRY, voyait dans l'élargissement de la scolarisation des indigènes, un moyen de la leur imposer. (KADRI. A., 1985)

En 1936, excepté les medersas, l'enseignement de la langue arabe, décrétée «langue étrangère » en Algérie est interdite.

En 1947, « le statut de l'Algérie » adopté par les conseillers généraux français en Algérie, divisait la langue arabe en trois subdivisions :

« L'arabe classique, mort et dépassé ; l'arabe littéraire moderne mais n'existant qu'au Moyen Orient ; l'arabe dialectal qui ne peut servir d'instrument d'enseignement ..., donc inutile ».

Aussi le pouvoir colonial savait bien qu'il ne pouvait asseoir sa domination, que si la culture algérienne disparaissait en limitant l'accès à l'enseignement.

La politique coloniale cherchait à éviter l'établissement d'une structure éditoriale pour garantir la promotion de l'édition métropolitaine et maintenir un monopole de fait.

Pour l'histoire, le général Clauzel n'avait-il pas ordonné la destruction de toutes les librairies algériennes. (ALLAHOUM. R., 1984)

A cet effet, quelle pourrait être la place du livre dans une société colonisée ? Il était dès lors, aisé de comprendre que, dans un tel contexte culturel, le marché du livre était réservé exclusivement aux entreprises métropolitaines.

5.5. Sur le plan organisationnel.

En Algérie, la tutelle de l'Etat sur le secteur public se limite aux dispositions juridiques et /ou le secteur privé était livré à lui-même. Ce qui explique que les vrais problèmes sont rarement inventoriés, analysés et traités. Tout ceci découle directement de l'absence chronique d'une véritable politique éditoriale. Ceci nous permet d'avancer deux arguments :

- l'analphabétisme qui demeure encore très important pour le moment ;
- l'absence d'une tradition culturelle livresque en Algérie.

Le livre doit reposer sur une politique nationale bien définie qui doit promouvoir un cadre légal permettant sa création, sa fabrication et sa distribution à toutes les catégories sociales. L'avènement du secteur de l'édition, à la faveur des dispositions légales relatives au passage à l'économie de marché, laissait espérer une véritable activité éditoriale.

Les besoins latents d'un lectorat à l'instar d'une population scolaire et universitaire sans cesse croissante, n'avaient d'égale que les carences qui caractérisaient la production éditoriale des entreprises publiques qui avaient en charge ce secteur.

L'état des lieux observés s'avère en deçà de tout ce qu'il était permis d'attendre au portillon de l'ouverture de l'Algérie à l'économie du marché. Le constat nous pousse au désenchantement :

- L'inadéquation entre l'offre et la demande par manque d'études sérieuses de la question, favorise souvent l'anarchie dans la distribution. En d'autres termes, les « importateurs des conteneurs de livres » inondent le marché sans aucune étude des besoins, ni déontologie et encore moins de morale.
- L'absence de l'Etat qui ne joue pas son rôle d'animateur, d'organisateur de l'édition nationale avec un programme à court, moyen et long termes.
- L'absence de toute action des pouvoirs publics pour susciter l'intérêt à même de créer une demande livresque.
- Dysfonctionnement et inertie du réseau de la lecture publique (librairie, bibliothèque).
-
- L'absence de déontologie au sein de la profession.
- La carence en émissions culturelles sur le livre, au niveau de tous les médias.

Malgré quelques menus efforts déployés par l'Etat, force est de constater que la disponibilité du livre reste sujette à beaucoup d'obstacles. Il est pour le moins paradoxal de constater en Algérie, une carence de l'offre, ceci en opposition à une demande sans cesse croissante.

L'évolution de la production livresque nationale est loin de suivre celle des utilisateurs.

Il faut rappeler que jusqu'au jour d'aujourd'hui, l'Algérie a été et reste un gros importateur d'ouvrages et de périodiques.

Cette petite évolution du besoin de livres, perçue lors de la tenue des derniers salons du livre, en jugeant de l'engouement des algériens pour ces derniers, constituent à notre sens, l'amorce d'un changement, certes un peu lent, mais porteur d'espoir pour une nouvelle vision éditoriale.

6. Conclusion

Elle est amère, mais les professionnels n'hésitent pas souvent à énoncer la sentence que le livre va mal, en Algérie. Les auteurs se voient de plus en plus souvent opposer des refus assortis de considérations plutôt économiques qu'intellectuelles ou culturelles. Les éditeurs, dont les plus exigeants en sont réduits à refuser sans doute de publier des titres par manque de moyens. Par ailleurs, certains arguent que le lectorat se raréfie, attiré par d'autres supports d'information et de loisir ; que la censure s'impose ; et que les pouvoirs publics se désengagent toujours plus. Ceci est perçu comme une évidence dont tout le monde, éditeurs et professionnels du livre sont conscients aujourd'hui, excepté les instances censées être la tutelle ; lesquelles déclarent une situation globalement saine dont il n'y aurait pas lieu de s'alarmer.

Il apparaît donc nécessaire aujourd'hui d'examiner la situation du livre en impliquant tous les acteurs y compris le pouvoir politique pour comprendre son importance dans la société et quelle serait la stratégie de le développer.

Aujourd'hui, nous pouvons affirmer que plusieurs facteurs se sont conjugués pour altérer gravement l'industrie privée du livre en Algérie au point de mettre en péril sa survie dans le réseau économique national car cette industrie a toujours entraîné l'intervention directe ou indirecte des pouvoirs publics.

Il en résulte pour l'éditeur une prise de risque très importante devant l'incertitude de la réussite.

La double menace sur le métier vient du fait que les pouvoirs publics, par leurs lois souvent irréfléchies, induisent des préoccupations financières importantes dans les intrants du livre (papier, encre, droits et taxes...etc.)

Le renoncement au monopole de l'Etat sur l'édition doit avoir logiquement pour effet non pas une dangereuse prise en main du marché national du livre par des maisons étrangères, mais plutôt un développement qualitatif et quantitatif des

institutions nationales et privées susceptibles de répondre aux besoins très diversifiés qui se manifestent dans ce domaine.

Peut-être faut-il rêver de l'émergence, un jour d'un droit social nouveau, en Algérie, tel que celui de suivre gratuitement des études: Celui d'avoir accès au livre facilement, dans la proximité de sa résidence, de son lieu de travail ou d'études ; et à un prix modique, en rapport avec son revenu et son niveau de vie.

Référence bibliographiques

- [1] Algérie. Office National des Statistiques, 2010
- [2] Allahoum, R. 1984. Le Livre en Algérie.- thèse : information : Bordeaux III.
- [3] Allahoum, R. 1992. La production de documents à caractère scientifique et technique en Algérie : le cas de l'OPU : communication présentée lors du 2eme colloque international de Bibliologie, Alger, 22-27 nov.
- [4] Algérie Actualité, du 4 au 10 mai, n°.19.
- [5] Baghli, E.A.1977. Aspects et politique culturelle de l'Algérie. Paris : Unesco.
- [6] Bouayad, M.A.1985. La Politique du livre en Algérie. Paris : Unesco.
- [7] Boutefnouchet, M.1982. La Culture en Algérie : mythe et réalités. Alger : SNED.
- [8] Bouzar, W.1983. Culture en question. Alger : SNED,
- [9] Brahimi, B.1989. Le Pouvoir, la presse et les intellectuels en Algérie. Paris : l'Harmattan.
- [10] Culture et société : le cas de l'Algérie de 1963-1973. In Rassem, mars 1975, vol. xii, n° 1,
- [11] Donnat, O., Cogneau, D.1990. Les Pratiques culturelles des français. Paris : la Découverte/ la Documentation française.
- [12] Garzon, A.1997. Rapport de l'Unesco : statistiques de l'ONU. Paris : Unesco.
- [13] Ibrahimi, A.S.1972. L'Education et l'enseignement fondamental. In : Aspects de la révolution culturelle.
- [14] Kadri, A.1985. Du Droit à l'enseignement : In : revue algérienne des sciences juridiques et Politiques. Alger : OPU.
- [15] Mazounia, A.1969. Culture et enseignement en Algérie et au Maghreb. Paris : Masgrew.
- [16] Mouhous, M.1999. La Place du livre dans la politique culturelle en Algérie. Mem. Magister.Alger.
- [17] Turin, Y.1971. Affrontements culturels dans l'Algérie coloniale : écoles, médersas : 1830-1880, Paris : F. Maspero.
- [18] Vatin, J.V.1997. Questions culturelles. In : annuaire de l'Afrique du Nord.